

IMPACT DE L'INCESTE DANS LES FAMILLES MODERNES CHEZ LES « NANDE » : CONSEQUENCES, ENJEUX ET DEFIS

[IMPACT OF INCEST IN "NANDE" MODERN FAMILIES: CONSEQUENCES AND CHALLENGES]

YENDE RAPHAEL Grevisse¹, KAHAMBU KAMABU Alphonsine², SIWAKO SITUKA Denise³, and KYAKIMWA KAGHUSA Denise⁴

¹Département de Psychologie & Sciences de l'Éducation,
Facultés Africaines Bakhita,
B.P.63 Butembo, Nord Kivu, RD Congo

²Département d'Administration et Développement Communautaire,
Institut Supérieur des Techniques de Développement et de Management Moderne,
B.P.63 Butembo, Nord Kivu, RD Congo

³Département De Psychologie & Sciences de l'Éducation,
Facultés Africaines Bakhita,
B.P.63 Butembo, Nord Kivu, RD Congo

⁴Département de Psychologie Clinique,
Sous-Division Urbaine de l'EPSP,
B.P.42 Butembo, Nord Kivu, RD Congo

Copyright © 2019 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the ***Creative Commons Attribution License***, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: Incest is a long-standing practice in our society, yet the same seven-letter word is still appalling to hear, because it has been shown that people who have lived incest experience terrible psychological and physical consequences and disastrous. In the twenty-first century, when an abused person wishes to denounce the situation, she is afraid of retaliation and she prefers to shut herself up in the silence and the denial of her many sufferings. Yet, it is important to talk about it and find ways to help these thousands of victims who are still living with the aftermath of abuse.

This article focuses on incest in its large and restricts sense of the term; while elucidating the psychological consequences and the stakes incurred by those who experienced incest at a young age in the "Modern" families. In this way, we will attempt to illustrate the deep scars that the drama has left in these people in order to understand the complexity of the experience, the prohibition that surrounds it and the transgression of the forbidden, by asking ourselves about cultural diversity "Nande" in all its eras and according to its own history.

KEYWORDS: Incest, Abuse, Aggression, Sexual, Consequence, Psychological, Victim, Forbidden, Transgression, Secret, Kinship and Sacred.

RESUME: L'inceste est une pratique qui se vit depuis fort longtemps dans notre société et pourtant ce même mot de sept lettres est toujours aussi effroyable à entendre, car il a été démontré que les personnes ayant vécu l'inceste vivent des terribles conséquences psychologiques et physiques désastreuses. Encore au XXI^e siècle, lorsqu'une personne abusée désire dénoncer la situation, elle a peur des représailles et elle préfère s'enfermer dans le mutisme et le déni de ses multiples souffrances.

Pourtant, il est important d'en parler et de trouver des moyens pour aider ces milliers de victimes qui vivent encore et toujours avec les séquelles des abus subis.

Cet article s'interroge particulièrement sur l'inceste dans son sens large et restreint du terme ; tout en élucidant les conséquences psychologiques et les enjeux encourus par les personnes ayant vécu l'inceste dans leur jeune âge dans les familles modernes, plus particulièrement chez les « *Nande*¹ ». Par ce biais, nous tenterons d'illustrer les cicatrices profondes que le drame a laissées chez ces personnes afin d'appréhender la complexité de l'expérience, l'interdit qui l'entoure et la transgression de l'interdit, en s'interrogeant sur la diversité culturelle « *Nande* » dans toute ses époques et selon sa propre l'histoire.

MOTS-CLEFS: Inceste, Abus, agression, sexuel, Conséquence, psychologique, Victime, Interdit, Transgression, Secret, Parenté et Sacré.

1 INTRODUCTION

Tout individu tente, dans sa vie, de vivre en équilibre et en harmonie avec lui-même et avec le groupe social auquel il appartient du fait qu'il ne peut vivre seul, isolé du monde sans interactions avec autrui. De ce fait, il est obligé de gérer et de régler ses relations, ce qui lui permet de conserver son équilibre et cela en instaurant diverses lois et interdits religieux, moraux et sociaux afin de conserver et de maintenir la cohésion familiale et sociale. Parmi les premiers interdits instaurés : l'interdit de l'inceste. Cet interdit est observé même chez les peuples dits primitifs [6].

Certes, de toutes les transgressions commises, celle de l'interdit de l'inceste occupe une place particulière, transgression menaçant non seulement la victime, la famille, mais aussi et surtout les fondements même de toute la société. C'est pour cela que *Laupies* [9], le décrit comme, « la transgression par excellence » car dans l'inceste tout s'unit : l'individuel, le familial, et le social. En effet, la simple prononciation de ce mot nous fait frémir, car dès qu'on parle d'inceste, il nous vient à l'esprit simultanément le lien sacré de parenté et l'acte sexuel ensemble et c'est horrible pour chacun de nous d'imaginer cela, ce qui nous renvoie à l'impensable et à l'insensé. De même, l'inceste est un phénomène complexe, dont l'ampleur, la nature, et la gravité sont autant méconnues que le silence qui l'entoure. L'inceste n'est pas seulement un acte physique sexuel engendré par effraction du corps de la personne victime, mais il est en premier lieu un déni de la différence de génération entre les deux protagonistes : la victime et l'abuseur et une atteinte au lien symbolique de parenté. Le parent qui est sensé être un abri pour l'enfant devient, par l'acte incestueux, un danger pour lui. L'enfant va se sentir perdu, blessé, et traumatisé.

La réalité de l'inceste dans les familles « *NANDE* », nous révèle que la fréquence de ces pratiques sans différenciation de sexe, d'âge ou de statut social est à un niveau d'ignorance élevé et qu'il peut être une histoire dramatique pour chaque famille ; Ainsi, se produisant au sein même des meilleures familles qui se croient à l'abri d'une telle pratique honteuse et scandaleuse. De ce fait, ce problème mérite d'être étudié de près dans le but d'expliquer le motif de ces conduites déviantes et les conséquences qu'elles peuvent entraîner. L'abus sexuel des personnes vivant au sein d'une même famille, est une matière délicate à approcher, y compris pour les professionnels de la santé ainsi les psychologues cliniciens et autres. C'est encore plus difficile de penser à ce phénomène de maltraitance à l'intérieur même de la famille. Y penser, nous obligerait à prendre conscience que, des êtres humains civilisés profitent des membres les plus faibles de leur famille pour leur propre gratification sexuelle [5]. Il faut savoir que, bien que cela soit épouvantable, l'on parle de millions d'enfants partout dans le monde et surtout à travers l'histoire de l'humanité, qui connaissent et ont connu cette forme d'exploitation extrême.

En effet, dans les familles « *NANDE* », il existe encore des personnes victimes qui poursuivent leur vie d'adulte, leur carrière, leur maternité ... malgré ce qu'elles ont vécu au cours de leur enfance. Ces personnes adultes ayant vécu des agressions sexuelles (l'inceste) lors de l'enfance avec un membre de leur famille se trouvent dans notre entourage et n'ont jamais dévoilé leur histoire. Elles ont conservé le secret depuis dix, vingt ou trente ans et aimeraient bien se libérer de ce lourd fardeau qui conditionne leur existence pour toujours, Malencontreusement, leurs voix restent muettes et sans appel. Par ailleurs, D'autres l'ont fait, mais n'ont pas été prises au sérieux.

¹ Les « *Nande* » sont une population bantoue d'Afrique centrale établie dans l'est de la République Démocratique du Congo, dans la province du nord Kivu, aussi appelé « *KONJO* » en Ouganda.

Ainsi, Brenda J. Saxe écrit : « *Le silence qui entoure l'inceste et les pressions exercées pour que le secret soit gardé ont eu pour effet d'isoler celles-ci dès leur enfance et ont perpétué leur sentiment de détresse et de honte. À cause des abus survenus dans leur enfance, la plupart des personnes survivantes croient qu'elles resteront seules toute leur vie, dans l'isolement et la peur* » [8].

Du point de vue extérieur, les personnes adultes ayant vécu l'inceste semblent comme toutes les autres personnes; pourtant, à l'intérieur d'elles se cache une souffrance méconnue, risquant d'entraîner avec le temps un déséquilibre et parfois un effondrement psychologique. Leur identité n'est pas définie exclusivement par l'expérience de l'inceste, mais celle-ci n'en demeure pas moins une violation du caractère sacré de l'intégrité de la personne : « Son identité profonde, le cœur de son être, son âme, tout lui paraît souillé, impur, profané » [15] ... La souffrance incrustée dans la peau, les images de l'agression, les secrets, les humiliations verbales, la trahison, les malaises physiques, la sexualité blessée sont des conséquences qui persistent bien des fois durant des mois, des années et souvent une vie entière. L'inceste est une agression sexuelle d'une extrême violence qui se vit fréquemment au sein de la cellule familiale et est considéré comme un acte « diabolique, c'est-à-dire que c'est l'impossibilité de poser des frontières affectives, psychologiques et corporelles, entraînant une relation fusionnelle, possessive, de dépendance et de soumission » [15]. La personne qui a de telles blessures infligées dans son enfance, et l'inhibition de ces sentiments ressemble à un athlète qui subit une blessure au début d'une épreuve olympique ; ainsi, Lorsque la personne abusée se retrouve sous l'emprise de son agresseur et de sa famille, elle est incapable de faire naître une authentique liberté de l'être. Elle demeure enfermée dans sa bulle, vivant dans la peur et la souffrance et le dialogue avec l'extérieur est très difficile.

Les conséquences de l'inceste sont autant fâcheuses surtout l'identité de la personne abusée, son image d'elle-même, son rapport au monde et à la communauté, voire à la transcendance, et elles entraînent souvent une mise en cause de sa capacité de vivre par des facteurs tels que : le sentiment d'impuissance; le désespoir et le sentiment d'absurdité de la vie; la difficulté à accepter une force spirituelle ou même rejet de celle-ci; la difficulté de se lier à une force transcendante; le sous-développement d'une image de Dieu souvent figée à l'âge des abus; l'ambivalence envers la communauté des croyants; l'absolutisation et polarisation des concepts du bien et du mal, et pour ne citer que cela.

Plusieurs personnes agressées désirent maintenant dévoiler leur histoire pour se libérer de ce lourd fardeau, mais leur entourage a si souvent qualifié leur douleur de folie qu'elles ont appris à vivre avec et elles n'entrevoient surtout pas de guérison. Au dire de plusieurs d'entre elles, les thérapies actuelles ne sont pas suffisantes pour rejoindre le passage difficile qu'elles doivent faire pour découvrir leur psyché. Elles ont souvent cheminé avec des psychologues, des psychiatres, des sexologues, des travailleurs sociaux, mais comme le dit *Blanche Landry* : « *Plusieurs d'entre eux, ne croient pas en la guérison réelle et absolue d'une victime d'inceste. Selon eux, la personne peut se libérer de ses traumatismes, mais ne peut en aucun cas se libérer complètement et doit se résoudre à vivre une vie insatisfaisante* » [8]. Les personnes ayant vécu l'inceste ont besoin de lancer le cri qui les étouffe, de nommer la douleur et de la formuler en paroles qui seront entendues par une autre personne. Elles ont le désir d'être accompagné pour expérimenter un processus de symbolisation qui leur permettrait éventuellement de renaître. Elles ont besoin d'un regard nouveau, enrichi de la dimension inédite, qui pourrait bouleverser toutes les représentations communes de ce sujet tabou. Ainsi, Carl Jung affirme : « *Ce que nous n'avons pas voulu savoir de nous-mêmes nous revient au visage comme destin* » [21].

Partant de ce raisonnement, cette recherche, se penchera sur la problématique de savoir quelles peuvent être les conséquences psychologiques et physiques, les risques et les défis à long terme des personnes adultes ayant vécu l'inceste pendant leur enfance dans les familles moderne chez « *Nande* ». Pour pallier cette situation, cette recherche essaiera de tracer un portrait récapitulatif des personnes ayant vécu l'inceste pendant leur enfance, en aidant ces derniers à sortir de ce passé qui contamine sans cesse leur présent et à se libérer des émotions imprimées dans leur mémoire corporelle et qui affectent leur personnalité durant leur existence ; ainsi brisant le silence au secret et en proscrivant les effets visibles et destructeurs de l'inceste sur l'identité des victimes.

2 METHODES ET MATERIELS

2.1 METHODES

Comme, vous pouvez déjà, le constater, l'exorde de cet article est basé sur notre propre pratique avec différents sujets incestueux et c'est de cette manière que la recherche sur le terrain a pris naissance. Ainsi, dans cette partie, il est question de rendre compte des aspects méthodologiques de la recherche : la stratégie utilisée pour recueillir notre échantillonnage ainsi qu'une description des participants, en définissant de quelle manière s'est effectué la collecte de données, les entrevues et la démarche d'analyse des données.

De prime abord, il a été question de lancer une invitation à des personnes adultes ayant vécu une expérience incestueuse pendant leur enfance, en ciblant différentes animations des jeunes et des femmes de la région du nord Kivu, fâcheusement, cette expérimentation n'a pas donné de résultat, car les personnes adultes ayant vécu l'inceste lors de l'enfance vivent dans un monde où le silence est difficile à rompre et le mystère qui entoure ce drame est si épais qu'il n'est pas intéressant pour ces personnes de parler publiquement de ce qu'elles ont vécu dans la cellule familiale. Suite à un bref découragement, nous avons alors choisi de parler de notre sujet de recherche avec des gens de notre entourage, certains étudiants des différentes universités, ainsi que certains collègues de service. Soudainement, le résultat fut très positif bien qu'à ces débuts difficiles. Nous avons alors obtenu un nombre considérable des participants (en l'occurrence 9 personnes dont 6 femmes et 3 hommes) qui ont accepté volontairement de concourir à cette recherche, et ce, suite à l'explication de la démarche et des garanties éthiques et professionnelles.

Les différents critères de sélection ont été les suivants :

- *L'âge* : des hommes et femmes adultes;
- *Le domicile* : région du Nord Kivu;
- *Le drame vécu* : l'inceste subi au cours de leur enfance, aux dépens d'un père ou d'une mère, d'un frère ou d'une sœur, d'un beau-père ou d'une belle-mère, d'un beau-frère et d'une belle-sœur, d'un grand-père et d'un oncle ou d'une tante;
- *Le suivi* : différents essais d'accompagnement thérapeutique;

Pour y parvenir, nous avons besoin de choisir une méthode qui tiendrait compte de la pluralité des participants, de leur subjectivité et de la complexité de l'expérience. Notre choix s'est alors fixé sur la méthode historique qui nous a semblé un moyen privilégié pour décrire, raconter et de mieux comprendre un épisode ou l'expérience de vie d'une personne.

La méthode historique sera à son tour, secondée par l'approche clinique qui va permettre d'exprimer un vécu enfoui depuis longtemps ainsi qu'une extériorisation des émotions et des souffrances patentes. Cette forme de recueil de données empiriques s'accommode à la formation des trajectoires; elle permet de saisir par quels mécanismes et processus des sujets en sont venus à se retrouver dans une situation donnée, et comment ils s'efforcent de gérer et d'en sortir de cette situation. La recherche s'est décidément appuyée sur la technique documentaire, d'entretien directif et semi-directif qui ont amplement suffi pour la réalisation de ce dit travail.

2.2 MATERIELS

2.2.1 APPROCHE CONCEPTUELLE SUR L'INCESTE

La définition de l'inceste varie selon le contexte, la culture et l'environnement. L'éclairage anthropologique, social, psychanalytique et religieux, offre une diversité de termes chargés de sens différents : consanguinité, mariage, amour, relation sexuelle, interdit, lien parental. L'extrême diversité des définitions dans la littérature me permet de dire qu'il n'y a pas un inceste, mais des incestes [18]. Il est intéressant d'aborder la notion d'inceste en partant de l'étymologie, mais surtout il faut tenir compte de la variabilité du concept.

2.2.2 L'ETYMOLOGIE

Le mot inceste serait apparu dans les écrits religieux aux environs de 1350. *Aldo Naouri* écrit : Du latin « *incestum* » qui veut dire strictement « sacrilège ». « *Incestum* » dérive lui-même de « *incestus* » qui signifie « impur, souillé ». Lequel « *incestus* » est forgé sur le « *in* » privatif et « *cestus* » déformation de « *castus* » qui signifie « chaste, pur ». Si bien que « *incestus* » aurait aussi le sens de « non chaste ». Il s'avère que le même « *castus* » s'est rapidement et curieusement confondu dans l'évolution de la langue avec « *cassus* » qui signifie « vide, exempt de », jusqu'à le supplanter comme supin du verbe « *careo* » qui signifie littéralement « je manque » [17]. Cette piste étymologique insiste sur l'idée de manque et/ou de vide. Or cela correspond tout à fait à l'état dans lequel se retrouve la victime suite à des agressions successives.

Par ailleurs, une autre interprétation étymologique, plus symbolique, recherche l'origine du mot inceste dans le mot latin « *cestus* » qui signifie « ceinture de Vénus qui doit susciter l'amour », et qui était le symbole de la fidélité féminine dans le mariage [12]. Dans la tradition grecque, l'enlèvement de la ceinture était le symbole de l'acte sexuel et le fait de rompre la ceinture par tout autre membre que l'époux apparaît comme un inceste, c'est-à-dire un manquement à un tabou sexuel familial et une violation de la fidélité féminine.

2.2.3 LA VARIABILITE DU CONCEPT

Le langage employé pour décrire le mot « inceste » dépend de l'époque et des règles employées au sein des différentes sociétés. Autrement dit, la définition dépend du contexte légal et culturel, ainsi nous pouvons citer :

- D'une façon universel, « inceste » est un large éventail de comportements désordonnés à caractère sexuel perpétrés sur un enfant : le harcèlement à connotation sexuelle sous toute ses formes (regard persistant, paroles obscènes, gestes, attouchements ou propositions), le comportement de l'agresseur qui montre ses parties génitales à l'enfant (exhibitionnisme) ou encore qui essaie d'observer la nudité de la personne (voyeurisme), et la contrainte par le chantage ou l'intimidation pour obtenir une relation avec pénétration (le viol). Peu importe le geste posé, il entraînera de multiples séquelles qui demeureront chez la personne adulte. Un membre de la famille élargie peut être le père, la mère, un frère, une sœur, un oncle, une tante, un grands-parents. On mentionne aussi le beau-père ou le père adoptif, car même si celui-ci n'a pas de lien consanguin, il a malgré tout un lien quasi parental de protection.
- *Chez les Grecs de l'époque classique*, il n'y a aucun mot qui signifie exactement « inceste », cependant, Pour désigner certaines des unions que nous jugeons incestueuses, les Grecs utilisaient des expressions complexes telles que : mariage aux conséquences irrémédiables et contre la loi, mariage impie ou encore contraire à l'ordre religieux. C'est à partir de l'ère chrétienne que l'histoire de la langue française invente des mots nouveaux, désignant différents types d'unions condamnables. Il faudra attendre au 21^e siècle pour trouver le terme union entre consanguins [19].
- *Chez les Romains*, le mot « *incestus* » ou « *incestum* » avait des connotations religieuses ; c'est par exemple, la violation des vestales qui se devaient au serment de chasteté, ou encore l'interdiction matrimoniale, c'est-à-dire de relations sexuelles entre des parents, jusqu'au sixième degré [12].
- Plusieurs cultures non occidentales ne disposent pas de terme correspondant pour qualifier l'inceste. Par exemple, en chinois, on parle de « désordre » ou de « confusion » dans les relations. En indonésien, le mot qui désigne l'inceste signifie « répugnant » et il existe même des sociétés où le fondé de l'inceste est considéré comme inimaginable et aucun terme ne permet de le qualifier [2].
- Le dictionnaire Littré définit l'inceste comme « une conjonction illicite entre des personnes qui sont parentes ou alliées au degré prohibé par les lois. » Cette définition inclut deux types de personnes, celles avec qui l'on est apparenté par le sang et les autres avec qui l'on est apparenté par alliance.
- Le *Dictionnaire de Théologie Catholique* décrit l'inceste ainsi : Le péché commis par le commerce charnel qu'ont ensemble des personnes unies par la consanguinité et l'affinité aux degrés interdits par l'Église. Pour saint Thomas et pour tous les théologiens, l'inceste est une espèce déterminée du vice de la luxure. Les espèces de ce vice se différencient par la condition des femmes dont on abuse, l'inceste, étant « *abusus consanguinearum vel affinium* », constitue une espèce particulière de luxure [13].
- Le Code civil de la RDC, pour sa part, ne mentionne pas le mot inceste. Par contre, on y retrouve une définition de l'agression sexuelle. Une agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, notamment dans celui des enfants, par une manipulation affective ou par du chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. Une agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique et à la sécurité de la personne [14]. Le terme d'agression sexuelle s'applique à diverses situations telles que : viol, abus sexuel, infraction sexuelle, contact sexuel, inceste, exploitation sexuelle, prostitution.
- En psychothérapie, la description de l'inceste se précise : Toute forme d'activité sexuelle entre un enfant et un membre de la famille élargie. L'activité sexuelle peut revêtir diverses formes comprenant la nudité, l'exhibitionnisme, le voyeurisme, des attouchements génitaux ou aux seins, la masturbation, la fellation, le cunnilingus et la pénétration, soit digitale ou pénienne, de l'anus ou du vagin. L'agresseur est le parent biologique ou adoptif, les beaux-parents, le concubin de la mère de l'enfant, frère aîné, etc. [14]

2.2.4 DE L'ACCEPTATION A L'INTERDIT

L'inceste a toujours dérangé, peu importe la culture et la société, et il fait toujours aussi peur. Les études scientifiques anthropologiques, sociologiques, ethnologiques, psychologiques, mythologiques montrent que le phénomène de l'inceste fait

partie de l'histoire humaine. Plusieurs chercheurs ont démontré l'existence de constantes violations du tabou (interdiction) de l'inceste :

- *À la période préhistorique*, les relations sexuelles sont permises entre frères et sœurs, cousins et cousines, ou encore entre membres ayant un lien d'affinité, car cette union assure la survie de la tribu et la préservation du territoire. L'interdit de l'inceste prend naissance avec l'arrivée de l'ère néolithique. Les familles se sont multipliées et les hommes cherchaient à combler leurs besoins d'appartenance et d'échange. Ainsi, « Les tribus néolithiques sont contraintes d'unir leurs forces, de partager les territoires et d'échanger la nourriture et les femmes ... Chez la plupart des peuples anciens, parfois très civilisés, à l'exemple des dieux, l'inceste est bien considéré, mais aussi partiellement obligatoire » [5].
- *Chez les Chaldéens*, l'inceste était interdit au moins en ligne directe jusqu'au premier degré par le Code d'Hammourabi (2000 av. J.-C.). Par contre, chez les *Mèdes et les Perses*, l'inceste était non seulement admis, mais il était souhaitable. Le mariage était obligatoire et plus la parenté était proche entre les conjoints, plus il était louable. Aussi non seulement la sœur s'unissait à son frère comme en Égypte, mais encore le père à sa fille ou la mère à son fils, du moins parmi les Mages [13]. Le cas le plus connu est rapporté par Hérodote : le roi Cambyse épousa sa sœur aînée, puis sa sœur cadette. La tradition iranienne autorisait l'inceste non seulement pour les prêtres et les souverains, mais aussi pour tous les zoroastriens.
- *Chez les Égyptiens*, « les relations incestueuses ont connu leur apogée sous les XVII^{ème} et XVIII^{ème} dynasties des Ptolémées » ; Le pharaon prenait rarement une étrangère pour devenir épouse royale. La femme choisie était un membre plus ou moins éloigné de sa famille afin de conserver la pureté de la race dans la dynastie. « Cléopâtre est la femme la plus célèbre issue de ces unions entre frère et sœur : elle était à la fois, la nièce et la sœur de son époux » [7].
- *Chez certaines tribus africaines*, en l'occurrence de la tribu NANDE ; « les mariages entre frère et sœur consanguins (du même père) étaient autorisés, mais non ceux entre frère et sœur utérins (de la même mère) ». [7].
- *Chez les Grecs, dans la mythologie*, il existait des couples ayant eu des relations amoureuses entre les membres de la famille. Par exemple, on y retrouve : parmi les dieux, Zeus (Jupiter) qui épouse sa sœur Héra (Junon), et Cronos qui épouse sa sœur Rhéa; ou parmi les héros humains, Œdipe qui épouse sa mère Jocaste. Toutefois, « le droit civil, soutenu par l'opinion publique, s'opposait aux mariages incestueux, les lois religieuses excluaient peut-être les coupables de la communauté, mais le droit pénal refusait de s'intéresser à toute violation de la liberté individuelle commise en privé » [7]. Les cas les plus célèbres parmi les hommes d'État ont été : le mariage d'Archeptolis avec sa sœur et celui de Cimon d'Athènes avec sa sœur.
- *Chez les Israélites*, la Genèse nous rapporte quelques épisodes d'inceste. Nous connaissons celui des filles de Loth avec leur père [4] et l'inceste d'un fils, Ruben, avec la concubine de son père, Bilha [4], un acte honteux qui a été sanctionné et condamné [4]. Dans l'histoire du peuple juif, les livres prophétiques du Premier Testament racontent l'union incestueuse d'Amnon avec sa demi-sœur[4]; qui a été assassiné plus tard sur l'ordre d'Absalom, son demi-frère, le frère direct de la victime.
- Malgré la législation, le clergé n'est pas épargné par l'inceste. Limitons-nous à deux exemples frappants. Le Pape Jean XII, qui en 962, avait sacré empereur Otton le Grand, fut destitué en 963 : non seulement il était accusé d'inceste avec sa mère et sa sœur, mais il aurait transformé l'église Saint-Jean-de-Latran en maison de prostitution. L'antipape Jean XXIII s'accuse, devant le concile de Constance (1415), d'inceste, d'adultère et d'autres délits [12].

Il est impossible d'écrire une histoire complète de l'inceste. Le petit développement qui précède n'avait qu'un but : montrer que, depuis le début des temps et d'une époque à l'autre, malgré les interdits, les relations sexuelles consanguines ont toujours existé, exposé à un large choix de jugements de valeur qui vont de l'approbation au refus total en passant par la tolérance.

2.2.5 LA PROHIBITION DE L'INCESTE

La prohibition de l'inceste, éventuellement planétaire, est l'objet de copieuses interprétations finalistes : aversion biologique de spontanée, appréhension des effets présumés négatifs de la consanguinité, ou soubassement symbolique du passage de la nature à la culture basée à l'universalité du contrat social. Toutes ces théories sont alléguées ou subsidiaires, cependant l'inceste est avant tout une transgression symbolique de l'ordre généalogique lourd de conséquences psychologiques et somatiques. L'inceste est lui-même l'objet d'un tabou (ou déni massif) qu'il partage avec les violences sexuelles en général, surtout quand elles touchent les enfants. Toutes les théories anti-victimaires qui en apaisent la fréquence ou la gravité remportent un franc succès alors que sa dénonciation déclenche un sentiment de malaise lié au fait qu'il se situe au-delà de nos capacités de symbolisation.

Au-delà de toutes ces théories, l'inscription de l'interdit de l'inceste figure dans les textes allégoriques de toutes les cultures connues depuis l'invention de l'écriture. Selon Françoise Héritier (1994), le texte le plus ancien réprimant l'inceste est hittite : « *Si un homme prend la fille en mariage et vit ensuite également avec sa mère et sa sœur, il commet un crime capital* ». Il interdit également les relations sexuelles entre un homme et sa mère, entre un homme et sa fille.

2.2.5.1 DES TEXTES SACRES ET LES TEXTES DE LOI

Au niveau des textes sacrés, l'inceste est vu comme un acte brigand et il est intéressant de regarder ce qu'en disent les différentes religions : le judaïsme, le christianisme et l'islam ; ainsi La Torah, la Bible, le Catéchisme de l'Église catholique, le Code de droit canonique et le Coran vont nous aider à élucider les différentes positions des textes sacrés autour de cet acte odieux :

Dans le JUDAÏSME, La Loi mosaïque interdit les mariages et les contacts sexuels de nature incestueuse. Le Lévitique [11] réprime l'inceste ; Selon la traduction de la Bible de Jérusalem : « *Aucun de vous ne s'approchera de sa proche parente pour en découvrir la nudité. Je suis Yahvé. Tu ne découvrirais pas la nudité de ton père ni la nudité de ta mère. C'est ta mère, tu ne découvrirais pas sa nudité. Tu ne découvrirais pas la nudité de la femme de ton père, c'est la nudité même de ton père. Tu ne découvrirais pas la nudité de ta sœur, qu'elle soit fille de ton père ou fille de ta mère. Qu'elle soit née à la maison, qu'elle soit née au-dehors, tu n'en découvrirais pas la nudité. Tu ne découvrirais pas la nudité de la fille de ton fils ; ni celle de la fille de ta fille. Car leur nudité, c'est ta propre nudité. Tu ne découvrirais pas la nudité de la fille de la femme de ton père, née de ton père. C'est ta sœur, tu ne dois pas en découvrir la nudité. Tu ne découvrirais pas la nudité de la sœur de ton père, car c'est la chair de ton père. Tu ne découvrirais pas la nudité de la sœur de ta mère, car c'est la chair même de ta mère. Tu ne découvrirais pas la nudité du frère de ton père ; tu ne t'approcheras donc pas de son épouse, car c'est la femme de ton oncle. Tu ne découvrirais pas la nudité de ta belle-fille ... Tu ne découvrirais pas la nudité d'une femme et celle de sa fille ; tu ne prendras pas la fille de son fils ni la fille de sa fille pour en découvrir la nudité. Elles sont ta propre chair, ce serait un inceste ...* ».

Dans le CHRISTIANISME, le code de droit canonique mentionne les multiples sanctions à l'égard de l'inceste, et aussi les différentes règles que l'Église catholique utilise pour légiférer en matière de mariage. Au début, les peines du droit canon se limitaient à des peines d'ordre spirituel : « L'excommunication temporaire ou perpétuelle, parfois l'interdiction de se marier et, à partir du VIII^{ème} siècle, une pénitence plus ou moins grave selon les cas et selon les contrées » [13]. Le droit canonique en vigueur de 1917 à 1982 établissait les peines à l'égard de l'inceste. C'est par exemple : Canon 2357 : « *Les laïques légitimement condamnés pour des délits contre le sixième commandement, commis avec des mineurs de moins de seize ans, ou pour viol, sodomie, inceste, excitation à la prostitution, sont infâmes par le fait même, en plus des autres peines que l'Ordinaire jugera à propos de leur infliger* » [25]. Le nouveau Code décrit très bien qu'au sein de l'Église la prohibition de l'inceste s'étend jusqu'au quatrième degré de parenté. Canon 1091 :

- En ligne directe de consanguinité - invalide le mariage entre tous les ascendants et descendants, tant légitimes que naturels ;
- En ligne collatérale - invalide jusqu'au quatrième degré inclusivement ;
- L'empêchement de consanguinité ne se multiplie pas ;
- Le mariage ne sera jamais permis s'il subsiste quelque doute que les parties sont consanguines à n'importe quel degré en ligne directe ou au second degré en ligne collatérale [23].

Pour pallier ces empêchements de mariage, l'Église offrait des dispenses, mais seulement si les liens de parenté ne sont pas du premier degré en ligne directe ou collatérale. « *L'inceste entre consanguins au premier degré est beaucoup plus grave que l'inceste entre alliés au même degré; ainsi l'inceste d'un homme avec sa mère ou sa sœur propre est plus grave que celui qu'il commettrait avec sa marâtre ou avec la sœur de sa femme* » [13].

Outre le droit canon, le Catéchisme de l'Église catholique se prononce aussi en matière d'inceste aux paragraphes 2356 : « *Le viol désigne l'entrée par effraction, avec violence, dans l'intimité sexuelle d'une personne. Il est une atteinte à la justice et à la charité. Le viol blesse profondément le droit de chacun au respect, à la liberté. À l'intégrité physique et morale. Il crée un préjudice grave, qui peut marquer la victime sa vie durant. Il est toujours un acte intrinsèquement mauvais. Plus grave encore le viol commis de la part des parents (inceste) ou d'éducateurs envers les enfants qui leur sont confiés* » [1].

Dans l'ISLAM, Mahomet est arrivé à un moment troublé de l'histoire de l'Arabie où les membres des différentes tribus s'adonnaient à beaucoup de perversions telles que le viol et l'inceste. Mahomet a dicté des règles qui couvrent l'ensemble des comportements individuels, sociaux ou familiaux. De façon générale, l'islam interdit les « *zulm* », c'est-à-dire la cruauté et la violence, d'ordre physique, émotionnel, mental ou spirituel, et qui constituent des dommages à la dignité de l'humanité. On

trouve aussi des textes considérés comme des écrits islamiques, mais non canoniques. Là, les allusions deviennent plus manifestes, au sujet du viol, de l'inceste, de l'homosexualité, car l'islam traditionnel avait très peur de tous les sujets qui traitaient de sexualité. Le Coran n'a pas de mot spécifique pour l'inceste, mais nous y retrouvons les interdits pertinents [10] : « Vous sont interdites : vos mères, vos filles, vos sœurs, vos tantes paternelles, vos tantes maternelles, les filles de vos frères, les filles de vos sœurs, vos mères qui vous ont allaités, vos sœurs de lait, les mères de vos femmes, les belles-filles placées sous votre tutelle, nées de vos femmes avec qui vous avez consommé le mariage, nulle faute cependant ne vous sera imputée si le mariage n'a pas été consommé – les épouses de vos fils, issues de vos reins. Il vous est encore interdit d'épouser deux sœurs – exception faite pour le passé – Allah est, en vérité, celui qui pardonne, il est miséricordieux » [23].

2.2.5.2 DES THEORIES SOCIO-ANTHROPOLOGIQUES

Aux environs du XX^{ème} siècle, les anthropologues ont repris une idée provenant du domaine de la biologie qui consistait à protéger la reproduction et les lois de l'hérédité. Selon la théorie biologique, les sociétés qui pratiquent l'inceste ont moins de chance de survie que les autres, à cause des risques de pathologie et de tares héréditaires causées par les éventuels effets de la consanguinité. Rappelons d'abord qu'en biologie, la parenté ne concerne que les relations de descendance lignagère et non les relations d'alliance, c'est-à-dire deux individus sont considérés comme parents biologiques s'ils ont, dans les réseaux généalogiques de leurs ascendants, un ou plusieurs ancêtres communs, quel qu'en soit le niveau. La conséquence génétique possible de cet apparentement est la possibilité de présence chez un descendant d'un couple apparenté de deux copies « identiques par descendance » d'un même gène possédé par l'un de ces ancêtres communs.

Le descendant d'un couple apparenté est traditionnellement dit consanguin, bien que le sang n'ait rien à voir là-dedans, et ce qualificatif aberrant est souvent étendu au couple procréateur apparenté. En soi, la possession de deux copies d'un même gène crée un état « homozygote » particulier, parmi de multiples homozygotes possibles. [...] La mesure biologique de la parenté et de la consanguinité [...] a pour objet de déterminer les probabilités d'isoaction et d'identité des gènes d'un individu en fonction de son réseau généalogique. Elle permet, en conséquence, de déterminer les risques de pathologies génétiques récessives des enfants d'un couple, en fonction de la situation de parenté de ce couple, et de quantifier les éventuels effets de la consanguinité (par exemple de l'inceste) à ce niveau[9].

La théorie biologique explique la prohibition de l'inceste en se basant sur les découvertes biologiques face aux effets génétiques défavorables de la consanguinité. Selon la perspective sociale, la prohibition de l'inceste se situe à la base de l'organisation exogamique signifiant l'obligation pour une personne d'un groupe de chercher son conjoint à l'extérieur du clan ou du groupe territorial auquel elle appartient.

Émile Durkheim définit dans un premier temps ce qu'est un clan : « Un groupe d'individus qui se considèrent comme parents les uns des autres, mais qui reconnaissent exclusivement cette parenté à ce signe très particulier qu'ils sont porteurs d'un même totem. Le totem lui-même est un être, animé ou inanimé, plus généralement un végétal ou un animal, dont le groupe est censé être descendu et qui lui sert à la fois d'emblème et de nom collectif. Si le totem est un loup, tous les membres du clan croient qu'ils ont un loup pour ancêtre, et par conséquent qu'ils ont en eux quelque chose du loup. C'est pourquoi ils s'appliquent à eux-mêmes cette dénomination; ils sont des loups. Le clan ainsi défini est donc une société domestique, puisqu'il est composé de gens qui se regardent comme issus d'une même origine. Mais il se distingue des autres sortes de familles par ce fait que la parenté y est fondée uniquement sur la communauté du totem, non sur des relations de consanguinité définies. Ceux qui en font partie sont parents, non parce qu'ils sont frères, pères, cousins les uns des autres, mais parce qu'ils portent tous le nom de tel animal ou de telle plante. [...] C'est donc le totem qui constitue la propriété caractéristique du clan » [3].

En deuxième lieu, Émile Durkheim, étudie des tribus australiennes, qui se base sur leur conception du sang et les croyances totémiques pour émettre son hypothèse sur l'exogamie. Il en conclut que « les indigènes considèrent le sang comme principe vital et s'imaginent qu'un croisement avec les membres d'un même clan totémique serait un grand péché ou un crime puisque le totem est la figuration de l'ancêtre de la tribu, donc du même sang que l'homme ou le clan auquel il appartient » [3]. Le totem d'un clan qui possède le même sang est considéré comme sacré et divin et ses membres sont tenus de le respecter en tant que descendants et porteurs des mêmes gènes. « L'inceste représente bien pour les consanguins, en particulier pour les hommes et tout le groupe en général, un danger de contagion sanglante, » puisque la première relation sexuelle féminine verse généralement du sang. L'exogamie devenait la conséquence nécessaire des lois totémiques et quiconque violait ces lois devenait un meurtrier, car il avait violé un tabou. Il devenait un danger pour lui-même et pour les autres.

2.2.6 DES CONDAMNATIONS CULTURELLES CHEZ LES « NANDE »

La tradition africaine, nous le savons, regorge de beaucoup d'interdits. La culture « *nande* » ne s'y soustrait pas. Le « *nande* » est tenu à l'observance de la loi coutumière par la soumission aux interdits. Leur strict respect est à la base de la paix et de la concorde au sein de la communauté humaine, de la famille, du clan. Leur violation, par contre, entraîne des sanctions au sein de la communauté même. Cette notion n'est pas loin de celle du tabou, qui est l'interdit de l'ordre religieux, social et moral, lié à quelque chose de prohibé dans une société donnée. Malgré la rigueur morale, il n'est pas étonnant de voir certains membres de la communauté dévier du droit chemin en transgressant la loi coutumière. C'est cette déviation que le « *nande* » traduit par le concept « *erilolo* », c'est-à-dire faute, manquement, transgression, péché.

De ce chef, la culture « *nande* » considère comme faute, « *erilolo* », tout manquement volontaire ou non, à n'importe quelle prescription ou défense coutumière et qui est sanctionné du moment qu'il est connu des autres [26]. La transgression des pratiques de la coutume et le non-respect des valeurs communautaires constituent un motif suffisant de condamnation pour un « *nande* ». Pour ce dernier, en effet, le pire des maux est ce qui tue la vie en communauté, celle-ci étant le plus grand trésor hérité des ancêtres. De ce fait, tout acte qui brise la communion clanique ou familiale et qui frise la promotion de la vie humaine est ce que le « *nande* » qualifie de faute morale. *L'abbé Waswandi* est plus explicite quand il écrit : « *La communauté, héritage ancestral, est le lieu normal de l'épanouissement de la vie humaine. La solidarité africaine est une fidélité à l'ensemble des valeurs de la société ancestrale, qui s'exprime par la justice fraternelle et la pratique de la coutume. Le péché contre la communauté est le nom des mauvaises attitudes contre la coutume et les relations altérées tant au niveau religieux, social, familial que juridique. Il est synonyme des comportements injustes et des transgressions du droit coutumier temporel (...). Les coutumes sont sacrées parce qu'elles révèlent une hiérophanie, c'est-à-dire une réalité ultime sacré : la justice, le respect du bien d'autrui, et la révérence due au droit de Dieu et des Ancêtres* » [27].

Nous l'aura compris, la faute ou le péché, que les Nande traduisent par le mot '*Erilolo*', lèse à la fois Dieu et la communauté. En effet, chez les « *Nande* », la communauté et la personne sont fondées sur Dieu créateur de sorte que le profane et le sacré se compénètrent. Celui qui lèse la communauté est contre la Providence de Dieu de la sorte, le « *rilolo* » est à la fois le péché considéré comme offense faite à Dieu et la faute morale contre l'homme par la transgression de la coutume. Dans la communauté « *nande* », l'on s'accorde que le « *rilolo* » rend impur. Mais il faut noter que le degré d'impureté varie selon quatre genres de faute. Ainsi devient-on impur « *kalayi* » (impureté des hypocrites) pour les fautes cachées, impur « *nyakavule* » (impureté de ceux qui transgressent les interdits et tabous) pour les fautes juridiques, impur « *musingo* » pour les fautes très graves, entraînant la peine capitale (pour le meurtre par exemple), impur « *mukumbira* » (paria) pour les fautes très graves contre le pays, la contrée, entraînant ipso facto l'exil [27].

La société « *nande* » admet que le « *rilolo* » revêt un caractère contagieux (*ekihondo*). En ce sens, lorsqu'on commet un forfait, ce n'est pas seulement la vie du coupable en tant qu'individu qui diminue, mais aussi ce mal affaiblit toute la communauté (hommes, nature ou cosmos) qui en pâtit. Le niveau horizontal, anthropocentrique et communautaire de la faute paraît ainsi être privilégié au détriment de la dimension verticale, thétique et transcendante. On comprend certes que, chez les Nande traditionnels, le critère de bien et du mal était uniquement en conformité à la solidarité communautaire et à la coutume, tant il est vrai qu'ils n'ont fait allusion à Dieu qu'en tant qu'Auteur éloigné de l'ordre social et naturel. Toujours est-il que cela s'explique en majeure partie par le fait que, chez eux, la Révélation explicite de Dieu était absente. Ils n'ont eu que des balbutiements à son sujet par le truchement de leur conscience. C'est donc devant cette situation de manquement que la communauté a cherché à rétablir l'harmonie brisée par l'action d'un de ses membres. Pour y parvenir, les anciens ont institué une pratique qui permet de réconcilier la communauté afin que tous les chaînons de la maille se tiennent solidement : le « *mbanulo* ». Nous voulons alors analyser la structure de ce rite pour voir si, pour peu qu'on s'y intéresse, ces différentes étapes peuvent nous fournir quelques matériaux pour inculturer le sacrement de réconciliation en milieu chrétien « *nande* ».

3 RESULTATS

3.1 DES CONSEQUENCES PSYCHOLOGIQUES DE L'INCESTE

L'inceste, la forme la plus commune d'abus sexuel sur une personne, est avant tout un abus sur une personne, un abus des limites personnelles et sexuelles d'une personne par une autre personne de confiance censée prendre soin de lui. L'inceste est toute utilisation d'une personne pour satisfaire des besoins sexuels et/ou émotionnels d'une ou plusieurs personnes dont l'autorité s'appuie sur des liens affectifs avec ce dernier. Il faut noter que l'inceste est un abus qui se retrouve dans une relation de pouvoir et pas forcément uniquement dans les liens du sang : c'est la violation de la confiance qui entraîne les plus gros dommages chez la personne abusée.

L'inceste constitue une violation tellement traumatisante que souvent les victimes oublient que cela leur est arrivé. Mais les cicatrices émotionnelles sont bien présentes, même si elles paraissent déroutantes à cause de leur manque de signification apparente. Les problèmes continuels dans les relations, la sexualité, la confiance, le contact physique, les dépendances, la dépression et la culpabilité peuvent, quand leur cause est inconnue, donner le sentiment de devenir fou et de perdre le contrôle de soi-même. C'est ainsi, dans le cadre de ce travail, nous proposerons une liste plus ou moins complète appuyé par *E. Sue Blume*, Diplomate en clinique des services sociaux en Amérique, pour aider les personnes ayant vécu l'inceste à s'identifier en tant que victime d'inceste, pour qu'ils sachent qu'il existe bien des raisons aux difficultés qu'elles éprouvent, et qu'en fait, ces « problèmes » sont un moyen de contourner une douleur insoutenable :

1. Vol;
2. Personnalité multiple ;
3. Automutilation; blessures auto-infligées;
4. Phobies ;
5. Sentiment d'abandon;
6. Besoin d'être invisible; perfectionnisme;
7. Pensées suicidaires; tentatives de suicides; obsession du suicide;
8. Dépression (parfois paralysante); pleurer sans raison apparente;
9. La peur de se retrouver seul dans le noir, de dormir seul; les cauchemars, les peurs nocturnes (surtout la poursuite, la menace et l'enlèvement);
10. Refus de se voir dans un miroir (invisibilité, honte, faible estime de soi, méfiance à l'égard des apparences);
11. Désir de changer de nom pour se dissocier de l'agresseur ou prendre le contrôle de soi;
12. Ne supporte pas le bonheur; réticence ou retrait par rapport au bonheur;
13. Ne pas exprimer sa sensibilité; la peur de l'eau sur le visage durant le bain ou en nageant (sentiment de suffocation);
14. Aliénation à l'intérieur de son propre corps; incapacité à prendre en compte les signaux de son corps ou bien d'en prendre soin; mauvaise image de son corps; prise ou perte de poids pour éviter d'attirer l'attention sexuelle;
15. Problèmes gastro-intestinaux; problèmes génitaux (dont les infections vaginales spontanées); maux de tête, arthrite ou douleur aux articulations;
16. Porter de nombreux vêtements, y compris en période froide; porter des vêtements larges; incapacité à se dévêtir dans les situations appropriées (pour nager, pour se baigner, pour dormir); contraintes très importantes pour l'intimité dans la salle de bains ;
17. Désordres alimentaires, abus de drogue ou d'alcool (ou abstinence totale); autres dépendances; comportements compulsifs;
18. Problème de colère; incapacité de reconnaître, d'admettre et d'exprimer sa propre colère; peur d'une colère réelle ou imaginaire; constamment en colère; très grande hostilité à l'égard de toute personne du sexe ou de l'ethnie de l'agresseur;
19. Dépersonnalisation; faire des malaises, des crises dans des situations stressantes; être toujours en crise; insensibilité psychique; douleur physique ou insensibilité associée à des souvenirs particuliers, des émotions (par exemple la colère) ou des situations (par exemple les relations sexuelles);
20. Contrôle rigide du processus de pensée; manque d'humour ou sérieux extrême;
21. Se réfugier dans l'enfance, s'accrocher à quelqu'un, se recroqueviller dans un coin (comportements pour rechercher la sécurité); nervosité à l'idée d'être vu ou surpris; se sentir épié;
22. Problèmes de confiance; incapacité à faire confiance (on n'est pas en sécurité lorsque l'on fait confiance); accorder trop de confiance; accorder sa confiance sans discernement;
23. Prise de risque élevée (défier le sort); incapacité à prendre des risques au sérieux;

24. Problèmes de limites; contrôle, pouvoir, territorialité: peur de perdre le contrôle; comportements compulsifs/obsessionnels (tentative de contrôler des choses sans importance juste pour contrôler quelque chose!); confusion entre sexe et pouvoir;
25. Culpabilité / honte / très faible estime de soi / se sentir bon à rien / haute estimation des petites faveurs des autres;
26. Comportement de victime (persécuter quelqu'un après avoir été soi-même victime), surtout sexuellement; aucun sens du pouvoir ou bien du droit d'imposer des limites; incapacité de dire non; rechercher des relations avec des personnes beaucoup âgées (commence à l'adolescence);
27. Envie d'aimer et d'être aimé; savoir et faire instinctivement ce que l'autre personne veut ou espère; les relations sont de grands échanges (l'amour a été pris, mais non donné);
28. Incapacité de se souvenir de certaines périodes (surtout entre 1 et 12 ans), ou d'une personne ou d'un lieu spécifique;
29. Sensation de porter un lourd secret; être pressé de le dire ou bien au contraire avoir peur qu'il soit révélé; penser que personne ne le croira. Etre généralement secret ;
30. Se sentir fou; se sentir différent; se sentir irréel alors que tous les autres sont bien réels, ou inversement; se créer des mondes imaginaires, des relations ou des identités (par exemple pour une femme, s'imaginer, se croire un homme c'est à dire, pas une victime);
31. Dénier : aucune conscience de ce qui s'est passé; répression de la mémoire; faire semblant; minimiser (ce n'était pas si grave); avoir des rêves ou des souvenirs (c'est peut-être mon imagination ou flash-back); très fortes réactions négatives et inappropriées à l'égard d'une personne, d'un lieu ou d'un événement; flashes (lumière, lieu, sensation physique) sans avoir aucune idée de leur signification; se souvenir de l'environnement mais pas des faits. La mémoire peut revenir par le dernier événement traumatisant ou bien l'agresseur. Les détails de l'abus peuvent ne jamais revenir à la mémoire; quoiqu'il en soit la guérison peut intervenir même si on ne se souvient pas de tout. Votre inconscient libère les souvenirs au moment où vous êtes capable de les affronter.
32. Problèmes sexuels; le sexe est quelque chose de sale; aversion à être touché, surtout lors des examens gynécologiques; très forte aversion pour certaines pratiques sexuelles, ou au contraire très fort désir; sentiment d'être trahi par le corps; problème pour mêler sexualité et émotions; confusion et mélange de sexe/affection/domination/agression/violence; avoir besoin d'une relation de pouvoir dans les relations sexuelles; abuser des autres; séduction compulsive; ou au contraire tout faire pour ne pas être séduisant; besoin d'agresser ou incapacité totale à agresser; relations sexuelles impersonnelles et dénuées de sentiments avec des étrangers avec incapacité d'avoir des relations intimes dans le cadre d'une relation amoureuse (conflit entre la sexualité et l'attention); prostitution; strip-tease; acteur porno; dépendance au sexe; refus du sexe; arrêt des relations sexuelles; pleurer après l'orgasme; sexualiser toute relation; réponse érotique à tout abus ou colère; fantasmes de domination ou de viol (culpabilité et confusion). Ici, il est à rappeler que l'homosexualité n'est pas une conséquence de l'inceste;
33. Comportement ambivalent ou conflictuel dans les relations. Ici, les partenaires des personnes ayant vécu l'inceste souffrent également souvent de conséquences du syndrome post-inceste, surtout dans les comportements sexuels et relationnels;
34. N'aime pas faire du bruit y compris pendant l'acte sexuel, en pleurant, en riant, ou tout autre fonction corporelle; très grande attention portée à la parole (attention particulière au choix des mots des autres; voix très douce, surtout quand il y a besoin de se faire écouter);

A l'intention des thérapeutes : tout le monde, et en particulier ceux qui ont besoin d'une psychothérapie, peuvent manifester ces symptômes bien que certains soient particuliers aux victimes d'abus sexuels dans l'enfance. Quand ils apparaissent ensemble, il y a une probabilité importante qu'un inceste soit survenu dans l'enfance.

Changer les comportements autodestructeurs est un processus lent, cependant les personnes ayant vécu l'inceste peuvent néanmoins être rassurés que c'est possible. Et la seule façon d'en sortir est d'éprouver la douleur, au lieu de rester dans le déni de l'inceste, c'est qui ne fait qu'aggraver et de continuer d'en subir les conséquences. C'est vrai qu'il n'est pas facile pour les anciennes victimes d'inceste de se mettre en position et d'éprouver cette douleur, c'est pourquoi, ces personnes ont besoin de courage, mais aussi d'une aide fiable et d'une écoute sans jugement, qui les permettent d'en sortir du déni qui progresse vers le rétablissement par un travail de dimension spirituelle et d'identification des conséquences de l'inceste sur leurs vies.

4 DISCUSSION

4.1 LES DEFIS A RELEVER : PSYCHOTHERAPETIQUE

Lorsqu'une personne adulte ayant vécu l'inceste au cours de son enfance vient en consultation, c'est parce qu'elle fait face à un problème récurrent qu'elle est incapable de résoudre toute seule et à un deuil qu'elle ne peut faire elle-même. La personne qui a à faire face à l'inceste désire réorganiser sa vie sur de nouvelles bases parce qu'elle vit inévitablement les séquelles des abus. Elle se demande qui elle est au juste et elle désire se départir de l'histoire qui l'enferme dans une insidieuse intelligibilité de la réalité. Pour mieux connaître l'état présent de la victime, il est de mise de se familiariser avec elle en lui posant des questions qui vont exprimer le contenu provenant de son conscient. Il n'est pas facile de nommer cet état incestueux, car la personne a bâti tout un mur vis-à-vis les difficultés qu'elle décrit avec rage. Par la suite, il est important de savoir si la personne agressée veut guérir de la blessure infantile, ainsi reconnaître que l'inceste a été au cœur de la famille proche, être prête à ouvrir de vieilles blessures encore vives et non cicatrisées, et enfin croire que la guérison est possible. À ce stade, la personne est d'accord pour vivre un rite de guérison et la première étape consiste à entrer dans un passage étroit où elle fera connaissance avec elle-même.

Le premier jet du défi fait appel à l'intelligence rationnelle (consciente) et le second jet permet d'activer l'imaginaire (inconsciente). De cette manière la personne abusée est prête à partir à la rencontre des petites choses et de ses secrets bien gardés. Deux personnes partent à l'aventure : un guide et un voyageur. Au début la personne est angoissée et elle ne semble voir que de l'eau troublée autour d'elle. Pour l'aider, elle est invitée, à prendre de grandes respirations afin de mobiliser les forces physiques et psychologiques et ainsi mieux saisir les messages intérieurs. Au cours de l'entrevue, plusieurs éléments faisant partie du « moi » risquent de ressortir dans la discussion : l'image d'elle-même, des émotions ressenties et des sensations vécues, des sentiments hostiles, une faible estime de soi, la peur, la souffrance, la haine, les symptômes récurrents, un état intérieur difficile, etc. L'observation du moi risque de susciter une prise de conscience de la personne adulte vivant une crise identitaire due à une accumulation de pensées et d'émotions difficiles à surmonter.

À la fin de la rencontre, lorsque le lien de confiance a été établi, la personne aidante initie la personne blessée au langage symbolique de l'inconscient. La perception de l'objet va permettre à cette dernière de commencer à dialoguer et à apprivoiser une réalité intérieure, les messages provenant de son inconscient. Suite au questionnaire, la personne blessée témoigne d'une capacité d'ouverture à l'expérience non rationnelle et symbolique. Cela autorise l'aidant à inviter la personne blessée à se choisir un symbole personnel, qui proviendra de son inconscient : rêve, imagerie spontanée ou de la projection d'une émotion. La victime est maintenant prête à continuer son pèlerinage avec en main un symbole² lui permettant éventuellement de formuler le contenu latent de son inconscient.

4.2 L'EXPLORATION SYMBOLIQUE DE LA BLESSURE

A ce stade, il est important de faire un retour sur les défis à relever. Cela va permettre à la personne incestuée d'explorer son univers inconscient. Elle est amenée à identifier les blessures qui l'empêchent de s'épanouir. Elle va découvrir des ressources insoupçonnées en dialoguant avec le Soi. Ici, L'accompagnateur amène avec lui, une boîte comme le sac à surprise, lors de l'anniversaire d'un enfant, qui contient une multitude d'objets. La boîte symbolise la mémoire de la victime. Sur le couvercle est inscrit le nom et le symbole choisi par la personne. Du même coup, le guide demande d'expliquer la relation entre celui-ci et l'expérience vécue. La personne en consultation est invitée à ouvrir la boîte pour y découvrir le mystérieux contenu qui semble incompréhensible pour l'instant.

La personne est maintenant invitée à s'installer le plus confortablement possible et à fermer les yeux pour la poursuite de son pèlerinage. Pour lui permettre d'oublier l'extérieur et son stress, le guide, d'une voix douce, profonde et rythmée, fait la lecture d'un texte permettant à la personne de se retrouver dans un lieu merveilleux. Cet environnement lui permet de se détendre et de se reposer un peu avant d'entreprendre le dialogue avec l'inconscient. La personne est encore invitée à fouiller dans la boîte et à vider le contenu des objets enfouis dans l'inconscience. Elle commence par enlever la peur, car les éléments sont sous l'emprise de celle-ci et elle peut enfin voir tout le contenu de la boîte, et découvrir finalement la représentation tous ces éléments et les images colorées qui sont dans le fond de la boîte?... L'expression symbolique risque fort bien d'élucider ce

² Le symbole unifie les deux aspects d'une « réalité totale » : l'aspect observable qui est accessible aux sens externes, à l'imagination et à la raison (le symbolisant), et l'aspect plus mystérieux, inaccessible (le symbolisé), qui correspond à des données refoulées, non conscientisées.

qui a toujours été indicible jusqu'à aujourd'hui, c'est-à-dire « que le déchiffrement des symboles nous conduit vers les insondables profondeurs du souffle primordial ».

La personne prendra un à un les objets dans ses mains. En silence, elle prendra le temps de regarder et de toucher. La valeur symbolique de chacun des éléments risque de provoquer toute une réaction d'émotions en chaîne et nous avouons que la révélation offerte est tout aussi surprenante pour le pèlerin que pour le guide. Le guide mentionne au marcheur que tous ces objets symbolisent les forces nuisibles, les traumatismes qui vous ont empêchée de devenir vous-même, de vivre vos émotions, de vous affirmer en tant que personne utile, de vivre votre intimité et surtout ces forces dévastatrices vous ont forcée à la loi du silence. Ensuite, d'autres représentations différentes du symbole que vous avez choisi auparavant sont posées à côté de la boîte. Elles attendent d'être choisies pour vous aider à franchir le seuil de votre enfant intérieur. Ainsi :

- *1^{ère} Image* : La personne est invitée à choisir sa première représentation qui se doit de symboliser « l'identité », vous demandant qui vous êtes au travers de cette obscurité.
- *2^{ème} Image* : Voici le temps de choisir une deuxième image. Le dessin porte des cicatrices profondes causées par l'inceste, ce sont : les conséquences physiques ; les symptômes psychologiques ont empêché le bon épanouissement de la personne que vous êtes, et influencé votre vie au quotidien,
- *3^{ème} Image* : Il est temps de choisir une troisième image. Celle-ci devrait aider à parler de l'agresseur. Ici, vous êtes appelé à identifier avec précision la personne que vous tenez pour responsable de vos malheurs et de lui dire en face vos différents sentiments et ressentiments.
- *4^{ème} Image* : Votre regard continue de cheminer à travers les images qui n'ont pas encore été utilisées. Vous prenez maintenant dans vos mains la quatrième image. Elle représente les membres de la famille et la société en général. Pourquoi ne pas oser leur dire les mots qui viennent du cœur ? Maintenant à qui désireriez-vous parler avant tout ? À votre agresseur, à votre mère, à votre père ou à vos frères et sœurs ? Quels sont les tabous de la société qui vous ont empêchée de briser le silence ?, faites-le maintenant une fois pour toute.
- *5^{ème} Image* : Une cinquième image placée dans la boîte a le goût de vous parler. Quels sont les moyens thérapeutiques que vous avez cherché à prendre pour éliminer cette toile dans laquelle vous avez été prisonnier ? Le monde médical vous a-t-il offert une solution ? Avez-vous suivi une thérapie en psychologie ? Est-ce que le milieu religieux vous a fait des suggestions ? Est-ce que vous avez choisi d'autres portes pour sortir de ce drame ? ... Regardez maintenant toutes ces images qui étaient dans votre boîte et prenez conscience qu'elles représentent votre lignage, vos liens avec vos proches. Or ce sont ces racines qui ont bien souvent empêché la sève de monter dans l'être merveilleux que vous devriez être. Ce sont tous ces éléments qui vous ont bien souvent séparée du monde. Mais il ne faut pas oublier que ce compost qui fait mal à voir est souvent celui qui va permettre de nourrir votre enfant. Une rose a besoin de vitamines et de compost pour s'épanouir.

Nous invitons maintenant la personne blessée à poser un dernier geste. Elle doit soulever la paille et y faire un peu d'exploration. Au fond de la boîte, bien caché, un tout petit objet représentant le symbole choisi auparavant. Il s'est frayé un chemin pour venir au monde. Il vous montre que l'amour a toujours été présent en vous, votre âme ne s'est pas perdue, elle s'est seulement cachée au milieu de tout ce désordre comme un trésor précieux. Nous aimerions que vous regardiez ce petit symbole qui essaie tant bien que mal de survivre à travers ces mauvaises herbes et cette toile qui vous empêche encore de voir la lumière momentanément. Quelles sont les forces et les qualités que vous avez dû refouler à cause de l'ombre ?

Parfois, vous avez le désir de continuer à ternir ce merveilleux élément symbolique. Mais Vous arrive-t-il de vivre le sentiment d'infériorité, de manquer de confiance en vous-même et de croire que ce bel élément symbolique ne sera pas capable de s'épanouir ? Si jamais un passant survient, êtes-vous capable d'accepter qu'il trouve beau, gentil, aimable ce nouvel être ? Quel est le souffle que vous pouvez lui offrir pour le faire grandir en sagesse et libre de tout ce qui l'a détruit dans son enfance ? ... Le moment est venu de prendre congé de ce moment intime et de revenir dans notre monde. Vous regardez maintenant la flamme de votre personne intérieure qui scintille et vous placez votre main sous l'effet de la chaleur. Prenez le temps de vous sentir en toute sécurité, en toute confiance. Cette flamme vous invite à lui laisser les traces de ces blessures d'enfance. Laissez-lui purifier votre corps en y laissant sortir toutes les traces de l'inceste : « *Les douleurs, Les humiliations, Les émotions, Les sentiments, Le manque de confiance en soi, Le spectre de l'abandon, Le mot humiliation, La culpabilité, La honte et la colère* ».

Cette flamme vous invite à transformer toutes vos souffrances corporelles en une nouvelle création. Y croyez-vous ? Votre personne intérieure n'a pas pu s'ouvrir à la vie et gagner sa liberté à cause du manque d'amour, de compréhension et de lumière, et il a besoin de se faire pardonner. Est-ce une chose possible ? Il ne faut pas oublier mais prendre conscience de tout ce qui vous êtes arrivés. En vous pardonnant, vous reconnaissez que vous êtes une personne qui a le droit de s'aimer et de se

faire aimer, vous méritez la joie et l'amour. Croyez-vous en cette possibilité de renaissance grâce à cette foi qui peut-être vous habite depuis toujours? Vous pouvez être certain que cette petite personne intérieure peut déclencher des vents de guérison, des raz-de-marée d'amour, déplacer des montagnes de colère, faire fondre des glaces de souffrance et faire évaporer des océans de larmes.

5 CONCLUSION

Nous gardons la ferme assurance que dès la lecture de la première page de cette recherche, Vous avez décidé de briser le mur du silence, vous avez décidément accepté de donner la chance à votre personne intérieure de sortir de cet œuf qui était empoisonné par les gestes de l'inceste et qui vous empêchait de vivre votre vie au quotidien. Vous avez pris le temps de vous asseoir au pied d'un arbre pour écouter au creux du silence la voix de votre symbole personnel. Ce langage non verbal vous a permis de connaître ce que vous étiez, ce que vous êtes et ce que vous voulez devenir. Vous avez nommé les éléments qui enchaînaient ce symbole en l'empêchant de devenir vous-même et en le laissant attaché à votre passé.

Un arbre renvoie toujours une ombre : en l'occurrence les séquelles de l'inceste. Les cinq images diverses qui illustraient le symbole choisi personnellement ont su démontrer combien cette ombre peut coller à votre peau. Vous y avez découvert le secret de la blessure cachée, le secret de la honte, le secret de la douleur, le secret de la souffrance et le secret du silence. Tous ces éléments étaient cachés et refoulés dans votre inconscient et représentaient les différents interdits sociaux, familiaux et personnels que vous aviez placés dans votre sac à dos, et avec le temps celui-ci est devenu tellement lourd qu'il a entraîné des lésions à l'œuvre d'art que vous êtes. En regardant cet arbre, vous avez pris conscience que vos racines étaient bien enfoncées dans le sol, et ce, très profondément.

Paradoxalement, à cause d'odieux personnages, vous avez su puiser toujours plus loin vos ressources pour vous abreuver et vous permettre de demeurer en mode de survie. Le processus de guérison est souvent très long, il ressemble à une marche dans le désert ou encore au retour de la saison de pluie après la saison sèche. Par contre, il y a une chose que vous devez savoir, vous avez le pouvoir de guérir et ce, peu importe ce que vous entendez dire autour de vous. Pour cheminer jusqu'à maintenant dans ce chemin étroit, il vous a fallu du courage, de la force, de la patience, de la persévérance, de la volonté, mais vous y êtes presque arrivée.

Vous avez pris conscience que le passage du temps ne diminue pas le poids de l'inceste sur votre vie. Même après plusieurs années, les traumatismes peuvent continuer à compromettre différents aspects de votre existence. Des flashes provenant de votre ombre font souvent apparaître ce que vous avez vécu lors de l'inceste, mais vous avez le droit de vivre sans avoir honte, sans vous sentir coupable ou avoir peur d'être jugée. Le travail de recherche intérieure n'est pas une fin en soi, mais un nouveau commencement. Nous espérons qu'il permettra aux personnes blessées de bâtir une histoire qui ne sera plus un boulet en les empêchant d'avancer, mais une histoire qui fera partie de leur bagage et qui deviendra leur force. Elles doivent apprendre à aimer la face cachée de leur personnalité et cessez de la combattre, elle risque de devenir leur amie et d'éclairer leur route comme au soir de pleine lune.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à tous ceux qui nous ont fourni la possibilité de compléter cette recherche. Nous remercions tout singulièrement notre responsable de projet, Dr. YENDE RAPHAEL Grevisse, dont la contribution en stimulant les suggestions et les encouragements, nous ont aidées à coordonner notre projet, en particulier lors de la rédaction et de l'interprétation de cette recherche.

En outre, nous tenons également à reconnaître avec une profonde satisfaction le rôle crucial du département de psychologie et sciences de l'éducation ainsi qu'au recteur, professeur abbé Jean Pierre MAHINIRO THASIHO des FACULTES AFRICAINES BAKHITA de Butembo, qui nous ont donné la permission d'utiliser tout les matériels nécessaires pour mener à bien cette recherche intitulée : « IMPACT DE L'INCESTE DANS LES FAMILLES MODERNES CHEZ LES « NANDE » : CONSEQUENCES, ENJEUX ET DEFIS ».

Un remerciement particulier à nos coéquipières, Madame l'assistante KAHAMBU KAMABU Alphonsine, La sœur assistante SIWAKO SITUKA Denise, et l'assistante KYAKIMWA KAGHUSA Denise qui ont collaboré à assembler les pièces et ont fait des suggestions sur la réalisation de chef d'œuvre. Enfin, de nombreux remerciements vont aux responsables des différents centres d'accompagnement psychologique de la ville de BENI – BUTEMBO qui ont investi tous leurs efforts pour guider notre équipe de recherche dans la réalisation de son objectif. Nous apprécions considérablement les conseils donnés par les autres collègues chercheurs en psychologie clinique, en particulier dans la présentation de notre projet, qui ont réformé notre vision en matière de présentation grâce à leurs commentaires et conseils.

REFERENCES

- [1] *Catéchisme de l'Église catholique*, Ottawa, Conférence des évêques du Canada, 1993, 479 p.
- [2] De Lannoy, Jacques Dominique et Feyereisen, Pierre, *L'inceste : un siècle d'interprétations*, Paris : Presses Universitaires de France, 1992, p. 4
- [3] Durkheim, Émile, *La prohibition de l'inceste et ses origines*, disponible sur Collections les auteurs classique, <http://dx.doi.org/doi:10.1522/cla.due.pro4>, p. 5.
- [4] Genèse 19,30-38; 35,22; 49,4
- [5] Haesevoets, Yves-Hiram L., *L'enfant victime d'inceste : de la séduction traumatique à la violence sexuelle* : Éditions de Boeck et Larcier, 2003, p. 25.
- [6] In www.ressources-psy.com/traumatisme-inceste.htm
- [7] Kélada, Henri, *Les délits sexuels*, Montréal : Éditions Aquila, 1975, p. 108
- [8] Landry, Blanche, *Le secret de Blanche* : Les Éditions de l'homme, 1999, p. 161
- [9] Lannoy, Jacques-Dominique, Feyereisen, Pierre, *L'inceste : un siècle d'interprétations*, Paris : Presses Universitaires de France, 1992, p. 256
- [10] *Le Coran*, traduction de D. Masson, Paris, Gallimard, 1967, p. 81.
- [11] Lévitique 18, 6-30
- [12] Maisch, Herbert, *L'inceste*, Paris : Robert Laffont, 1970, p. 14.
- [13] Mangenot, E, *Dictionnaire de théologie catholique*, Tome 7, Paris : Letouzey et Ané, 1923, p. 1540.
- [14] Ministère de la Santé de la RDC, *Orientations en matière d'agression sexuelle*, 2008, p. 43.
- [15] Nadeau, Jean-Guy, « Prier pour survivre. La prière des victimes et des survivantes d'abus sexuels » dans *Prier Dieu dans un monde sans Dieu*, Ottawa : Médiaspaul, 2006, p. 11
- [16] Nadeau, Jean-Guy, Golding, Carole, Rochon, Claude, *Autrement que victime : Dieu, enfer et résistance chez les victimes d'abus sexuels*, Montréal : Les Éditions Novalis, 2012, p. 37
- [17] Naouri, Aldo, « Un inceste sans passage à l'acte », 2000, p. 109.
- [18] Rimbault, Ginette, Ayoun, Patrick, Massardier, Luc, *Questions d'inceste*, Paris, 2005, p. 43
- [19] Rudhart, Jean, « De l'inceste dans la mythologie grecque », dans *Revue française de psychanalyse*, tome XLVI, Paris : Presses universitaires de France, 1982, p. 731.
- [20] Saxe, Brenda J., *De victime à survivante : un modèle de traitement de groupe pour les survivantes d'inceste*, Ottawa : Santé Canada, 1993, p. 3.
- [21] Sédillot, Carole, *ABC de la psychologie jungienne*, Paris : Éditions Grancher, 2003, p. 325.
- [22] Sgroi, Suzanne M. *L'agression sexuelle et l'enfant : Approche et thérapies*, Saint-Laurent : Éditions du Trécarré, 1986, p. 26.
- [23] Société internationale de droit canonique et de législations religieuses comparées, *Code de droit Canonique*, Paris : Édition du Centurion, 1984, p.192.
- [24] Sourate 4,23
- [25] *Traité de droit canonique*, Tome IV, Publié sous la direction de Raoul Naz, Paris : Éditions Letouzey et Ané, 1955, p. 760.
- [26] L. BERGEMANS, *Les Wanande. Tome 2. Croyances et pratiques traditionnelles*, Butembo, Editions ABB, 1971, p. 96.
- [27] WASWANDI Kakule, « *Le langage hamartiologique Eirilolo dans la société africaine et le sens chrétien du péché* », in *RAT*, Volume XII, n° 23-24, 1988, p. 157-158.